



---

**Présents** : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Marcel Maudet, Marie-Annette Lorret, Jean Colombel, Roger Leclerc, Alexandra Robin, Valérie Guinard, Laurent Hardy, Caroline Graffe, Fabrice Bizette, Marcel Piel, Mickaël Le Bouquin, Mickaël Genieul. Arrivée au point n°8 : Sylvie Genaitay,

**Etaient représentées** : Sylvie Genaitay par Isabelle Douinot jusqu'au point n° 7, Monique Gâtel par Hervé de la Forest.

**Secrétaire de séance** : Alexandra Robin

---

## **A 20 heures : Présentation d'un projet de salles de réception au Plessis Giffard par Monsieur GOUDAL**

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2019**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 24 janvier 2019, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

---

### **2. Complexe sportif : avenant n°1 au lot n°2 – gros œuvre**

Lors d'une réunion de chantier, il a été convenu de réaliser un escalier pour accéder du terrain du nouveau complexe sportif à l'ancienne salle des sports. Le coût supplémentaire est de 2 687,01 € HT, ce qui porte le montant du marché de l'Entreprise PLANCHAIS à 475 575,21 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

---

### **3. Complexe sportif : réalisation d'un emprunt**

Une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 1 500 000 € destiné à financer les travaux de construction du complexe sportif.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de réaliser un emprunt de 1 500 000 €,

RETIENT la proposition de LA BANQUE POSTALE, aux caractéristiques suivantes :

- durée : 20 ans, - taux : fixe de 1,42 %, - échéances : trimestrielles
- mode d'amortissement : constant, -frais de dossier : 1 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

---

### **4. Terrain sportif synthétique : lancement de l'étude**

Suite à la réunion avec l'Avenir Irodouër Football et le conseil municipal, il est demandé au conseil de se prononcer sur le lancement de l'étude pour le projet de transformation du terrain d'entraînement en un terrain en gazon synthétique.

Suite à un vote à bulletin secret, le conseil municipal, par 15 voix pour, 3 voix contre et 1 blanc, décide de lancer l'étude pour le terrain synthétique.

---

### **5. Lotissement Le Placis Plisson : permis d'aménager modificatif n° 2**

**Plans** : le lot 24 a été schématisé sur les plans comme lot destiné à la construction de maisons groupées alors que dans le règlement il n'est pas indiqué comme lot groupé. Il serait pertinent pour ce lot de déplacer l'enclave à côté de celle du lot 25, c'est plus cohérent au niveau des entrées de lot et pour la circulation sur la voie transversale.

**Règlement** : il est proposé d'apporter quelques modifications au niveau du règlement, à savoir :

- Pour les lots groupés : Les lots destinés à la construction de maisons groupés devront être bâtis en une seule opération (de 3 maisons) portée par un unique opérateur. Ces programmes se distingueront par des lots abordables (optimisation dans la conception afin de rendre les logements abordables favorisant l'accès à la propriété).
- Pour les lots groupés, il n'est plus obligatoire de s'implanter en limite de propriété des 2 côtés,
- En ce qui concerne les clôtures, le grillage ne sera plus obligatoirement doublé d'une haie mixte,
- En bordure de voies intérieures, y compris en fond et en retour d'enclaves privatives non closes : les clôtures pourront aussi être constituées d'une haie mixte (libre ou taillée) d'une hauteur maximum de 1.20m, au lieu de 1,80 m
- sur les autres limites : Les clôtures seront constituées soit :
  - D'un grillage à simple torsion ou à mailles soudées plastifié vert fixé sur potelets de fer verts d'une hauteur maximum de 1.50m au lieu de 1,20m. Ces clôtures pourront être doublées d'une haie mixte constituée d'au moins trois des types d'essences décrits en annexe d'une hauteur maximale de 1.80m au lieu de 1,20m

Le conseil municipal,

DECIDE, par 13 voix pour et 6 voix contre (F. Texier, J. Colombel, V. Guinard, L. Hardy, F. Bizette et M. Le Bouquin), que le grillage ne sera pas obligatoirement doublé d'une haie mixte,

DECIDE, par 17 voix pour et 2 abstentions (L. Delahaye et C. Graffe), de modifier le permis d'aménager avec les modifications présentées.

## 6. Lotissement Le Placis Plisson : prix de vente

Suite aux opérations de bornage réalisées par le géomètre, les contenances définitives des lots sont désormais connues, il est donc possible de déterminer précisément le prix de vente de chaque lot. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix de vente en appliquant la TVA sur la totalité et fixe le prix de vente des terrains dont la surface a été modifiée, comme suit :

lot	surface	Surface définitive	PU HT m <sup>2</sup>	prix terrain HT	PU TTC m <sup>2</sup>	prix terrain TTC
8	458 m <sup>2</sup>	461 m <sup>2</sup>	80.00 €	36 880.00 €	96.00 €	44 256.00 €
9	306 m <sup>2</sup>	301 m <sup>2</sup>	80.00 €	24 080.00 €	96.00 €	28 896.00 €
10	283 m <sup>2</sup>	299 m <sup>2</sup>	66.66 €	19 931.34 €	79.99 €	23 917.61 €
12	284 m <sup>2</sup>	320 m <sup>2</sup>	80.00 €	25 600.00 €	96.00 €	30 720.00 €
13	333 m <sup>2</sup>	352 m <sup>2</sup>	80.00 €	28 160.00 €	96.00 €	33 792.00 €
14	466 m <sup>2</sup>	471 m <sup>2</sup>	80.00 €	37 680.00 €	96.00 €	45 216.00 €
24	312 m <sup>2</sup>	309 m <sup>2</sup>	80.00 €	24 720.00 €	96.00 €	29 664.00 €
25	266 m <sup>2</sup>	265 m <sup>2</sup>	66.66 €	17 664.90 €	79.99 €	21 197.88 €
26	276 m <sup>2</sup>	271 m <sup>2</sup>	66.66 €	18 064.86 €	79.99 €	21 677.83 €
27	280 m <sup>2</sup>	275 m <sup>2</sup>	66.66 €	18 331.50 €	79.99 €	21 997.80 €
37	428 m <sup>2</sup>	426 m <sup>2</sup>	80.00 €	34 080.00 €	96.00 €	40 896.00 €
49	409 m <sup>2</sup>	405 m <sup>2</sup>	80.00 €	32 400.00 €	96.00 €	38 880.00 €
50	511 m <sup>2</sup>	506 m <sup>2</sup>	80.00 €	40 480.00 €	96.00 €	48 576.00 €

## 7. Assurances : désignation d'un cabinet de consultant

Les assurances arrivent à terme le 31 décembre 2019. DELTA CONSULTANT propose une prestation d'assistance pour la renégociation des assurances, pour un coût de 1 700 € HT, soit 2 040 € TTC. Le conseil municipal décide de sursoir à cette offre.

## 8. Comptes administratifs de 2018

**Désignation d'un président** : Le conseil municipal désigne Monsieur Lesvier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs de 2018, comme suit :  
Budget communal –

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	1 380 201.88 €	424 384.51 €
REALISATIONS RECETTES	1 709 367.80 €	842 767.79 €
RESULTATS 2018	329 165.92 €	418 383.28 €
RESULTATS REPORTEES 2017	200 000.00 €	- 180 768.46 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>529 165.92 €</b>	<b>237 614.82 €</b>

Budget Assainissement collectif -

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	145 629.85 €	55 161.38 €
REALISATIONS RECETTES	142 817.53 €	86 133.63 €
RESULTATS 2018	- 2 812.32 €	30 972.25 €
RESULTATS REPORTEES 2017	90 171.93 €	91 004.21 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>87 359.61 €</b>	<b>121 976.46 €</b>

Budget commerces –

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	6 458.49 €	43 056.53 €
REALISATIONS RECETTES	13 340.00 €	18 821.60 €
RESULTATS 2018	6 881.51 €	- 24 234.93 €
RESULTATS REPORTEES 2017	- 4 775.59 €	- 155 372.33 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>2 105.92 €</b>	<b>- 179 607.26 €</b>

Budget lotissement La Lande Caresmel –

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	30 103.03 €	29 614.50 €
REALISATIONS RECETTES	29 614.50 €	29 603.03 €
RESULTATS 2018	- 488.53 €	- 11.47 €
RESULTATS REPORTEES 2017	44 397.60 €	- 29 603.03 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>43 909.07 €</b>	<b>- 29 614.50 €</b>

Budget lotissement Le Pré du Bourg -

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	74 715.52 €	32 822.14 €
REALISATIONS RECETTES	95 052.14 €	74 715.52 €
RESULTATS 2018	20 336.62 €	41 893.38 €
RESULTATS REPORTEES 2017	88 611.07 €	- 74 715.72 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>108 947.69 €</b>	<b>- 32 822.34 €</b>

Budget lotissement Le Placis Plisson -

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	790 081.35 €	681 185.39 €
REALISATIONS RECETTES	745 780.56 €	869 595.08 €
RESULTATS 2018	- 44 300.79 €	188 409.69 €
RESULTAT REPORTEES 2017	- 0.34 €	-369595.08
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>- 44 301.13 €</b>	<b>- 181 185.39 €</b>

## 9. Comptes de gestion de 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion de 2018 établis par Monsieur ERUSSARD, trésorier, qui sont en concordance avec les comptes administratifs.

## 10. Affectation des excédents de fonctionnement de 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de fonctionnement 2018 des différents budgets de la façon suivante :

- Budget principal : au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 329 165,92 € et de reporter au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 200 000 €,

- Budget annexe de l'assainissement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 87 359,61 €,
- Budget annexe des commerces au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 2 105,92 €
- Budget annexe du Lotissement la Lande Caresmel au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 43 909,070 €,
- Budget annexe du Lotissement le Pré du Bourg au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour 108 947,69 €.
- Budget annexe du Lotissement le Placis Plisson au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » pour 44 301,13 €.

### 11. Budget assainissement : amortissement des subventions

La subvention reçue pour le dispositif de mesures des débits doit obligatoirement faire l'objet d'amortissement. La durée d'amortissement sur les subventions liées au matériel et outillage n'a pas été encore été fixée. Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe la durée d'amortissement à 5 ans, comme pour l'acquisition de matériel.

### 12. Finances : subvention au budget commerce

Suite aux investissements de 2018 sur le budget commerce, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € du budget de la Commune au budget annexe «commerces». Les crédits seront prévus aux budgets concernés.

### 13. Subventions aux associations 2019

Le conseil municipal vote les subventions aux associations, à l'unanimité,

- à l'exception des associations suivantes pour lesquelles n'ont pas pris part au vote : A. Robin pour Basket en Mains, C. Graffe et F. Bizette pour l'Avenir Irodouër Tennis, M-A. Lorret pour Le Club des Loisirs, M. Piel pour le Comité des Fêtes, Mrs M. Maudet et M. Piel pour l'UNC
- à l'exception de F. Texier et A. Robin qui se sont abstenus pour l'Avenir Irodouër Football et M. Le Bouquin qui s'est abstenu pour DECLIC,

comme suit :

<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>13 260.00 €</b>
Le Relais	1 600.00 €
Avenir Irodouër Football	2 000.00 €
Avenir Irodouër Football - soccer	3 000.00 €
Basket en Mains	1 000.00 €
Avenir Irodouër Tennis	1 500.00 €
Avenir Gymnastique Irodouër	500.00 €
Les Fous du Volant - badminton	800.00 €
Avenir Irodouër Cyclo	160.00 €
Amicale Bouliste Pétanque	140.00 €
Chemins et Nature d'Irodouër	160.00 €
EQUIPEMENT - Non affecté	2 500.00 €
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>	<b>8 250.00 €</b>
Club des Loisirs	300.00 €
Comité des Fêtes	1 600.00 €
Comité des fêtes (feu d'artifice)	2 700.00 €
Mélimélo	2 000.00 €
Musique et orgues	150.00 €
Non affecté - culturel	1 500.00 €
<b>AUTRES ASSOCIATIONS</b>	<b>16 314.00 €</b>
DECLIC	11 876.27 €
APEL Ecole Saint-Joseph	350.00 €
APE Ecole Henri Dès	350.00 €
Comice Agricole	1 821.60 €
Prévention routière	150.00 €

UNC	400.00 €
Ass, Anim'âge ensemble - Bécherel	50.00 €
Les Ajoncs d'Or de Montfort	150.00 €
Association communale de chasse d'Irodouër	200.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers (formation écoles)	348.00 €
Non affecté	618,13 €

#### **14. Subventions et participations aux écoles 2019**

Après avoir pris connaissance des effectifs des écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le conseil municipal, à l'unanimité,

- FIXE le montant des fournitures scolaires à 48 € par enfant,
- FIXE le montant de la subvention pour activités d'éveil et culturelles à 18 € par enfant,
- FIXE le montant de la subvention pour les classes découvert à 8 € par jour et par enfant,
- SOLLICITE les communes de résidence des enfants scolarisés à l'école Henri Dès et à l'école Saint Joseph afin qu'elles participent aux frais des fournitures scolaires à hauteur de 48 € par enfant et aux subventions d'activités d'éveil et culturelles à hauteur de 18 € par enfant,
- FIXE le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'école St Joseph à 84 194,89 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

#### **15. Création d'un poste d'agent des espaces verts dans le cadre d'un contrat saisonnier**

Pour assurer, en complément des agents du service technique, le bon fonctionnement du service des espaces verts qui a un accroissement de travail de mai à septembre, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

RECRUTER un agent contractuel de droit public pour faire face temporairement à un accroissement saisonnier d'activité du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2019 à temps complet sur le grade d'adjoint technique,

DEMANDER à Monsieur le Maire de procéder au recrutement de cet agent et de l'autoriser à signer tous les documents liés à cette affaire.

#### **16. Convention de servitude de passage pour l'implantation d'un réseau téléphonique à la Cardière**

Dans le cadre du raccordement au réseau téléphonique des bâtiments professionnels de la SCI LES FORGES, située à la Cardière, il est nécessaire de passer le réseau par le chemin rural situé entre les parcelles cadastrées section E numéros 684 et 822. Cette implantation donne lieu à l'établissement d'une convention sous seing privé, qui sera formalisée par acte notarié et aux frais exclusifs de la SCI LES FORGES.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide

D'AUTORISER la SCI LES FORGES, à bénéficier d'une servitude de passage sur le chemin rural concerné et mis à disposition de la SCI LES FORGES pour l'implantation du réseau téléphonique

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et l'acte authentique souhaité par la SCI LES FORGES, aux frais de cette dernière.

#### **17. CCSMM : modification de la liste des membres et modification de la répartition des sièges**

Il convient de modifier les statuts de la CCSMM afin d'intégrer la commune nouvelle dans la liste de ses membres, mais également de modifier la répartition des sièges.

Répartition des sièges : le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L5211-6-2 3°, prévoit que jusqu'au prochain renouvellement général du conseil communautaire, il est attribué à la commune nouvelle un nombre de siège égal à la somme des sièges détenus

précédemment par chacune des communes historiques

Communes	Nombre de conseillers communautaires	Communes	Nombre de conseillers communautaires
Bléruais	1	Muel	2
Boisgervilly	3	Quédillac	2
Chapelle-du-Lou-du-Lac (La)	2	Saint-Malon-sur-Mel	1
Crouais (Le)	1	Saint-Maugan	1
Gaël	3	Saint-Méen-le-Grand	7
Irodouër	3	Saint-Onen-la-Chapelle	2
Landujan	2	Saint-Pern	2
Médreac	3	Saint-Uniac	1
Montauban-de-Bretagne	<del>7</del> 7 + 1 = 8	<b>Total</b>	<b>44</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle liste des membres de la communauté de communes Saint-Méen Montauban.

## 18. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Renonciation au droit de préemption urbain

- Pour la propriété bâtie située 26 Le Perron, cadastrée section B 999, 1001, 1005 d'une superficie de 817 m<sup>2</sup> et appartenant à Mr GUILLOU Yann et Mme PIOT Catherine.
- Pour la propriété non bâtie située 1 bis Le Grand Moulin, cadastrée B 1046p d'une superficie de 532 m<sup>2</sup> et appartenant à M. et Mme ROLLAND André.
- Pour la propriété bâtie située 10 rue de la Chapelle, cadastrée section AB n° 194 et 195, d'une superficie de 529 m<sup>2</sup> et appartenant à la Société SOPHIPI.

### Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :

Entreprise	objet	montant
COCONNIER MENUISERIE	Remplacement d'une porte aux vestiaires de foot	2 306,24 € HT
SAUR	Fourniture chlorure ferrique pour la station d'épuration	2 592.00 € TTC
LOISIRS AMENAGEMENT	Pièce pour jeu extérieur de l'école maternelle	443,52 € TTC
SES	Signalétique	113,11 € TTC

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

## 19. Divers

**Agence postale communale** : nouveaux horaires : les lundis, jeudis et samedis de 9 h à 12 h, et les mardis et vendredis de 14 h à 17 h

**Salle de sports** : le système de fermeture de la porte d'entrée serait à vérifier.

**Vestiaires de football** : Il est rappelé que des désordres persistent au niveau de certaines portes et du carrelage extérieur.

**Prochaine réunion** : le jeudi 28 mars 2019.